



ASGP



**Conférence sur la diffusion des travaux parlementaires
par des chaînes spécialisées et le service public de l'audiovisuel**

**Organisée conjointement par l'UIP, l'ASGP et l'UER
Jeudi 19 octobre 2006 - CICC Genève (Suisse)**

INFORMATIONS PRATIQUES

Date et lieu

1. La Conférence sur la diffusion des travaux parlementaires par des chaînes spécialisées et le service public de l'audiovisuel, organisée par l'Union interparlementaire en collaboration avec l'Association des Secrétaires généraux des parlements (ASGP) et l'Union européenne de radio-télévision (UER), se tiendra dans la matinée et l'après-midi du jeudi 19 octobre 2006.
2. La session se déroulera dans la salle 2 du Centre international de Conférences de Genève (CICG).

Centre international de Conférences de Genève (CICG)

17, rue de Varembe, CP 13

CH - 1211 Genève 20, Suisse

Tél. +41 22 791 91 11

Fax +41 22 791 90 64

Courrier électronique : info@cicg.ch

Site web : www.cicg.ch

Participation et inscription

3. La Conférence est ouverte aux responsables de la radiotélévision de service public, aux représentants de chaînes parlementaires et aux secrétaires généraux de parlements. Les membres de l'UER et les parlementaires siégeant au sein de commissions chargées de l'information de la population en matière parlementaire seront également invités. La Conférence est ouverte à la presse.
4. Tous les délégués à la Conférence sur la diffusion des travaux parlementaires par des chaînes spécialisées et le service public de l'audiovisuel doivent remplir un formulaire d'inscription ci-joint et le retourner à l'adresse suivante :

Union interparlementaire

5, chemin du Pommier

Case postale 330

CH - 1218 Le Grand-Saconnex / Genève

Suisse

Fax : +41 22 919 4160

Adresse électronique : postbox@mail.ipu.org

Toute modification concernant la composition de la délégation devra également être signalée à l'adresse ci-dessus.

5. Il est souhaitable que, dans la mesure du possible, les délégués à la Conférence sur la diffusion des travaux parlementaires par des chaînes spécialisées et le service public de l'audiovisuel fassent partie de la délégation officielle de leur pays à la 115ème Assemblée de l'UIP car cela règlera nombre de questions d'organisation et de sécurité. Ainsi, les délégués qui sont membres de la délégation officielle de leur pays à la 115ème Assemblée auront libre accès au CICG.

6. Par contre, les délégués à la Conférence sur la diffusion des travaux parlementaires par des chaînes spécialisées et le service public de l'audiovisuel qui se rendront à Genève hors du cadre de la délégation officielle de leurs pays à la 115ème Assemblée de l'UIP devront obtenir un badge. Pour se le procurer, ils devront :

- a) S'inscrire auprès du Secrétariat de l'UIP jusqu'au 6 octobre 2006 au plus tard en utilisant le formulaire d'inscription ci-joint.
- b) A leur arrivée à Genève, se présenter en personne au guichet d'inscription de la Conférence, situé au CICC.
- c) Présenter un passeport en cours de validité. Les passeports seront vérifiés en fonction de la liste de noms soumise par l'UIP.
- d) En cas de perte du badge, en informer immédiatement le bureau d'inscription et solliciter par écrit un badge de remplacement.

Liste des délégués

7. Une liste provisoire des délégués sera distribuée au commencement de la Conférence. Elle sera établie à partir des confirmations reçues par le Secrétariat de l'UIP jusqu'au 6 octobre 2006. Pour des raisons techniques, il ne sera pas possible d'établir une liste révisée sur place. Celle-ci sera établie après la fin de la session et affichée sur le site Web de l'UIP. Les délégués sont aimablement priés de signaler tout changement dans la liste provisoire au secrétariat de la réunion avant 17 heures le jeudi 19 octobre 2006.

Modalités de travail

8. Les débats de la Conférence seront lancés par des experts qui disposeront, chacun, de huit minutes. Les délégués pourront prendre part au débat en faisant de brèves interventions ou en posant des questions. En raison du caractère informel du débat, aucune liste d'orateurs ne sera établie à l'avance. L'ordre des interventions et des questions sera arrêté par les modérateurs.

Langues

9. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, français, espagnol et arabe. Les documents officiels de la réunion seront établis en anglais et en français seulement.

Documents

10. Les seuls documents officiels de la session seront le programme, l'ordre du jour, la liste des délégués, les documents de travail établis par les experts, et les notes d'information établies par le secrétariat. La Conférence donnera en outre lieu à une publication.

11. Les délégués qui souhaiteraient diffuser leurs propres documents ou autre matériel se rapportant à la Conférence pourront utiliser une table disposée à cet effet à proximité immédiate de la salle de réunion.

Déjeuner

12. Un déjeuner aura lieu au restaurant du CICC à 13 heures. Une pause-café est également prévue à 17 heures 30.

Visas

13. L'entrée en Suisse est strictement réglementée et est refusée à quiconque ne possède pas le visa requis. Les délégués ayant besoin d'un visa d'entrée doivent le demander au consulat ou à la mission diplomatique suisse chargée de ces formalités dans leur pays de résidence.

14. Nous appelons votre attention sur le fait que l'aéroport de Genève est situé à la frontière franco-suisse et que l'on peut y accéder du côté français. Certains vols venant de Paris ou d'autres aéroports français à destination de Genève sont considérés comme des vols intérieurs. Aussi les délégués devront-ils déterminer si un visa français est requis pour certaines nationalités transitant par un aéroport français à destination de Genève.

Hôtels

15. Les délégations de pays ayant une mission permanente à Genève sont aimablement priées de faire leurs réservations de chambres d'hôtel par l'intermédiaire de leurs missions respectives. La plupart d'entre elles ont l'habitude d'accueillir des délégations nationales aux réunions des Nations Unies et de s'occuper des réservations de chambres d'hôtel et nombre d'entre elles ont conclu des accords et ont obtenu des tarifs préférentiels avec des hôtels situés à proximité du Palais des Nations et du CICC.

16. Les délégations de pays qui n'ont pas de représentation diplomatique à Genève peuvent réserver leurs chambres soit par l'intermédiaire de leur agence habituelle, soit par l'Office du tourisme de Genève. Les délégations qui souhaitent faire appel aux services de l'Office du tourisme de Genève sont aimablement priées de prendre contact avec Genève Tourisme. Toutefois, nous appelons votre attention sur le fait que seules les demandes de réservation de chambres d'hôtel effectuées avec les coordonnées d'une carte de crédit, comme garantie, seront confirmées. Les formulaires devront être retournés directement à l'Office du tourisme de Genève au plus tard le **9 octobre 2006**, avec copie au Secrétariat de l'UIP.

GENÈVE TOURISME
Convention Bureau
Rue du Mont-Blanc 18
CH - 1211 Genève 1
☎ ++41 22 - 909 70 20
Fax ++41 22 - 909 70 21
reservation@geneve-tourisme.ch

Service de photocopie, dactylographie et internet café pour les délégués

17. Aucun service de photocopie ou de dactylographie pour les délégués ne sera disponible. En revanche, un internet café sera à la disposition des participants.

Bureau d'information

18. Le Bureau d'inscription fera aussi fonction de bureau d'information et se chargera des messages pour les délégués. Il fera aussi fonction de bureau des objets perdus.

Poste

19. Le CICC dispose d'une antenne postale. Elle sera ouverte de 7 h.30 à 12 heures et de 13 h.45 à 18 heures.

Vaccinations

20. Aucun certificat de vaccination n'est exigé pour l'entrée en Suisse ou en France.

Restauration

21. Le CICC dispose d'un restaurant de 50 couverts, d'un self-service pouvant accueillir 450 convives et de deux bars.

Services médicaux

22. Le CICC dispose d'un poste de premiers secours. Il est conseillé aux délégués nécessitant une assistance médicale urgente hors du centre de conférences de contacter le "Service d'urgence de l'Association des Médecins de Genève" (tél. 022 / 320 25 11).

Transports locaux et taxis

23. On peut se rendre au CICC en prenant le bus No 8 qui va de Veyrier à l'avenue Appia en passant par Rive (centre ville), la place Cornavin (gare), la place des Nations (Palais des Nations) et l'UIT, située juste à côté du CICC. Le bus No 5 qui va de l'hôpital à Palexpo s'arrête à la place Cornavin et à Varembe, à côté

du bâtiment du CICG. Enfin, le bus "F" va de la place Cornavin à Ferney-Voltaire, en France, et fait des arrêts à la Place des Nations et à Varembé. Les billets doivent être achetés et validés **avant** de prendre le bus. On peut acheter des billets en utilisant les distributeurs automatiques installés aux principaux arrêts d'autobus et acheter des cartes pour plusieurs trajets à prix réduit auprès des marchands de journaux en ville arborant le sigle "TPG" (Transports publics genevois- www.tpg.ch).

24. A Genève, les taxis doivent être appelés et ne peuvent pas être hélés. Les chauffeurs de taxi genevois connaissent le CICG" (rue Varembé). Il y a des stations de taxis sur presque toutes les grandes places de Genève et à la sortie du Palais des Nations. On peut appeler un taxi par téléphone en composant les numéros suivants : 022 / 320 20 20, 320 22 02 et 331 41 33.

25. Pour la visite de l'UER à Genève, qui aura lieu à 9 heures le jeudi 19 octobre, des bus partiront depuis le CICG à 08h.50.

Conditions climatiques

26. En octobre, le temps à Genève est très variable (vent froid et pluie). La température moyenne pendant le mois est de 10°C. Aussi est-il conseillé aux participants de se munir de vêtements chauds, d'un parapluie et d'un imperméable.

Monnaie

27. La monnaie utilisée en Suisse est le franc suisse qui se présente sous la forme de billets (10, 20, 50, 100, 200 et 1 000) et de pièces (5, 10, 20 et 50 centimes et de pièces de 1, 2 et 5 francs).

28. Les principales devises peuvent être échangées dans les banques locales, les bureaux de change et les hôtels de Genève. En outre, les principales cartes de crédit sont couramment acceptées en Suisse et en France.

Courant électrique

29. La tension en Suisse et en France est de 220 volts, à 50 Hz.

Compléments d'information

30. Toute demande d'information complémentaire concernant la Conférence sur la diffusion des travaux parlementaires par des chaînes spécialisées et le service public de l'audiovisuel devra être adressée à :

Union interparlementaire
5, chemin du Pommier
Case postale 330
CH - 1218 Le Grand-Saconnex / Genève
Suisse
Tél. : +4122 919 41 50
Fax : +4122 919 41 60
Courrier électronique : postbox@mail.ipu.org